

26 - Direction de la Maîtrise de l'Énergie - Lancement de l'opération Fontaine Eco 2 - Demandes de subventions

M. LEUBA, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur :

Contexte

En 2011, les prix de l'énergie ont continué à augmenter avec en moyenne, un baril de pétrole à 111 \$, 40 % plus élevé qu'en 2010. Dans ce contexte, la facture énergétique de la France s'est alourdie de près d'un tiers en 2011 pour atteindre 61,4 milliards d'euros. Il a fallu l'équivalent de 56 jours d'exportations pour la compenser ; un tel poids dans le commerce extérieur ne s'était pas vu depuis le deuxième choc pétrolier des années 1980.

Ainsi, en 2011, les prix de l'énergie domestique (électricité, gaz et autres combustibles) ont augmenté de 9,9 %, ceux des carburants et lubrifiants de 14,1 %. La dépense moyenne énergétique par ménage s'est accrue de 3,7 % pour dépasser les 3 000 €, dont la moitié est imputable aux carburants.

Concernant l'électricité, un rapport sénatorial publié cet été conclut à une probable augmentation de 50 % d'ici 2020 de la facture moyenne d'électricité d'un ménage français qui atteindrait ainsi 1 307 € contre 874 € en 2011.

Cette situation est vécue encore plus difficilement pour 3,8 millions de ménages français en situation de précarité énergétique.

En ce qui concerne la situation bisontine, en 2011 plus de 1 200 dossiers d'impayés d'énergie ont été pris en charge par le Fonds de Solidarité Logement pour un montant de 515 478 €.

La précarité ou la vulnérabilité énergétique résulte de la combinaison de ménages aux revenus modestes, occupant des logements de mauvaise qualité thermique et dont la facture énergétique continue de s'alourdir.

Ce contexte n'est pas récent et dès 2008, la Ville de Besançon, le CCAS, l'ADEME Franche-Comté inauguraient l'appartement «Fontaine Eco et toi ?», équipé en appareils économes en énergie, eau et sur la prévention et la gestion des déchets, avec pour objectif la précarité énergétique et la maîtrise des charges. Cet appartement a permis d'informer, de sensibiliser et de former **plus de 2 800 usagers** en 3,5 années de fonctionnement, essentiellement issus du territoire bisontin mais aussi grand bisontin. Cet appartement a été fermé fin 2011 dans le cadre de la déconstruction programmée de l'immeuble.

Cet outil, par ses résultats, a acquis une notoriété sur le territoire local et national. De nouveaux partenaires ont donc souhaité intégrer le nouveau projet. C'est ainsi que la Ville de Besançon, le CCAS, l'ADEME Franche-Comté se sont associés avec le Grand Besançon et le SYBERT pour mettre en place deux nouveaux outils opérationnels : un outil fixe et un outil mobile sur le périmètre de la Ville de Besançon, du Grand Besançon et du SYBERT, comptant 220 000 habitants sur 198 communes.

Les objectifs portent sur une réduction d'au moins 20 % des dépenses liées aux comportements, en modifiant les habitudes et les pratiques d'achat. En élargissant les champs traités : qualité du bâti, mobilité,... les gains espérés seront supérieurs.

1 - Description de l'outil fixe

Les thèmes abordés doivent permettre d'informer, de sensibiliser et de former les usagers sur des actions à mettre en place dans les domaines de l'habitat (l'énergie et les énergies renouvelables, l'eau et l'assainissement, la réduction et le tri des déchets) et de la mobilité, conduisant à la modification des comportements. Les gains observés entraîneront une réduction de leurs impacts environnementaux, une amélioration de leur confort de vie et une augmentation de leur pouvoir d'achat.

L'utilisation des ateliers se veut pédagogique et concrète. Des ateliers complémentaires seront développés sur l'alimentation et l'éco-consommation, ainsi que sur la qualité de l'air intérieur. De plus, des conseils seront promulgués sur les moyens de production de chauffage et d'isolation du bâti.

Un objectif minimal annuel de 1 000 personnes adultes et enfants est attendu, grâce aux sessions de sensibilisation, aux ateliers thématiques et aux réunions d'échanges.

Enfin, un suivi des personnes ayant bénéficié de l'animation de ces outils sera mis en œuvre pendant au moins 1 an afin d'accompagner le passage à l'acte. Toutes les informations nécessaires et intéressantes seront transmises pour maintenir leurs efforts et leurs motivations.

2 - Définition des conditions de collaboration avec la SAIEMB Logement

Les collectivités porteuses du projet ont sélectionné le logement proposé par la SAIEMB Logement, situé à Planoise au 11 avenue de Bourgogne en rez-de-chaussée et accessible aux personnes à mobilité réduite. Cet appartement, certifié Bâtiment Basse Consommation-Effilogis, est situé à proximité des transports en commun ; il est équipé d'un composteur en pied d'immeuble.

Ce projet est conçu de façon à permettre une ouverture dans les délais les plus courts et dans une logique de mobilisation efficace des ressources pour la collectivité.

La Ville de Besançon, en qualité de porteuse pilote du projet, est identifiée comme le signataire du bail avec la SAIEMB Logement pour une durée de 3 ans.

Le bail est consenti et accepté moyennant un loyer gratuit. Seules les charges seront payables au bailleur par la Ville de Besançon et par le CCAS.

Dès signature du bail, la Ville de Besançon et ses partenaires travailleront à l'aménagement spécifique du logement.

3 - Montage financier prévisionnel de l'opération «Fontaine Eco 2»

Conception et réalisation du nouveau Fontaine Eco 2 : logement, aménagement, outils d'animation

Compte tenu des nombreux domaines traités et d'une approche globale ambitieuse, le **montage du projet** a mobilisé l'équivalent de 1,75 ETP toutes structures confondues en 2012.

Dépenses prévisionnelles d'investissement :

1. Aménagement en ateliers pédagogiques et concrets des pièces du logement :

- 15 000 € répartis de la manière suivante :

Ville de Besançon : 10 000 €

Grand Besançon : 2 500 €

Sybert : 2 500 €

2. **Maintien de l'attractivité des outils** : évalué à 2 000 € annuels et pris en charge par la Ville de Besançon, soit 6 000 € sur 3 ans.

Dépenses prévisionnelles de fonctionnement :**1. Charges de fonctionnement liées au logement de 2013 à 2015**

Les charges annuelles locatives, les divers abonnements, ... s'élèvent à un montant estimé à 6 260 € répartis de la manière suivante :

Ville de Besançon : 4 260 €
 CCAS : 2 000 €
 Soit 18 780 € sur 3 ans

2. Animation de l'appartement Fontaine Eco 2

L'animation de l'appartement Fontaine Eco 2 sera assurée de deux manières :

♦ à la demande d'une intervention sur une thématique, par les chargés de mission de la direction compétente, ou par les personnes des structures relais formées par les chargés de mission de la direction compétente,

♦ à la demande d'une intervention multithématique, par les personnes des structures relais formées sur l'ensemble des thématiques, ou par un prestataire intervenant sur l'ensemble des thématiques.

L'ensemble des activités toutes thématiques confondues, tous partenaires confondus mobilise :

- 0,7 ETP prélevé sur les moyens actuels des collectivités
- l'intervention de structures relais formées
- le recours à des prestataires de service.

3. Coordination de l'opération

La coordination est assurée par la Ville de Besançon sur ses ressources actuelles.

Récapitulatif des coûts supportés par la Ville de Besançon

	Toutes structures	Ville	Coût Ville valorisé sur la période concernée
2012 : Conception et réalisation du nouveau Fontaine Eco 2	1,75 ETP	1 ETP	40 000 €
Aménagement en ateliers pédagogiques et concrets	15 000 €	10 000 €	10 000 €
Maintien de l'attractivité des outils sur 3 ans de 2013 à 2015	6 000 €	6 000 €	6 000 €
Charges de fonctionnement liées au logement de 2013 à 2015	6 260 €, soit 18 780 € sur 3 ans	12 780 €	12 780 €
Animation de l'appartement Fontaine Eco 2 (y compris coordination et prestations de service) de 2013 à 2015	0,7 ETP et 40 000 € sur 1 an	0,5 ETP et 30 000 € sur 1 an	150 000 €
Total sur 4 ans	313 780 €		218 780 €

Le coût de l'opération pour la Ville sur la période 2012-2015 est donc estimé à 218 780 € toutes natures de dépenses confondues. Les dépenses seront imputées au chapitre 011.020/6042 CS 30900 pour ce qui concerne les prestations de fonctionnement et au chapitre 21.020/2135.009026 CS 30900 pour l'investissement.

En juillet 2012, la Ville a été retenue dans le cadre d'un appel à projets de l'Etat Certificats d'Economie d'Energie (CEE) - volet information et pourrait d'ores et déjà générer des CEE sur le principe : 15 € investis produisent 1 MWh cumac (4,3 € au cours actuel), soit une valorisation potentielle de 62 000 € par un ou des obligés. Les CEE ne sont pas cumulables avec des subventions ADEME.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Union européenne (FEDER) :	54 695 €
Région de Franche-Comté :	43 756 €
Département du Doubs :	43 756 €
ADEME (si aucun CEE) :	32 817 €
Part Ville de Besançon :	<u>43 756 €</u>
TOTAL	218 780 €

Une demande de subvention sera également sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse.

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Par ailleurs, le CCAS se donne la possibilité de développer un partenariat avec la Caisse de retraite REUNICA afin de contribuer à une partie de l'aménagement et de la décoration de l'appartement.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- valider le choix du logement proposé par la SAIEMB Logement sur Planoise au rez-de-chaussée référencé 514.01.01.001 du 11 avenue de Bourgogne pour implanter Fontaine Eco 2 pour une durée d'au moins 3 ans,

- autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Union Européenne (FEDER), de l'ADEME Franche-Comté, de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs, de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse et de tout autre financeur potentiel.

«M. Jean-Sébastien LEUBA : Je voulais intervenir rapidement sur le lancement de la nouvelle opération sur le logement, la lutte contre la précarité énergétique et la maîtrise des charges. Je voudrais rappeler aussi la définition qui est la plus communément admise qui concerne la précarité énergétique, à savoir que ce sont les personnes qui sont touchées par les charges énergétiques et qui consacrent 10 % de leur budget à ces charges-là. Aujourd'hui il y a 3,8 millions de personnes qui sont touchées selon les chiffres du médiateur de l'énergie, c'est un constat qui est inquiétant. Il y a également une commission du Sénat qui s'est réunie sous la présidence d'un sénateur UMP qui a repris les chiffres de la Commission de régulation de l'énergie et qui annonce d'ores et déjà une augmentation de 874 € en 2011 à 1 307 € en 2020 des charges énergétiques quels que soient nos choix énergétiques de demain. Donc aujourd'hui à Besançon ce sont quand même 1 200 personnes qui sont en situation d'impayés d'énergie, donc cela va même plus loin que la précarité énergétique, c'est un budget global de 500 000 € aujourd'hui et je pense que ce nouveau projet est essentiel justement pour essayer de changer les choses, changer les comportements, essayer d'aider les gens dans leur budget de tous les jours au niveau du pouvoir d'achat. Nous avons travaillé ensemble, avec tous les collègues et tous les services pour améliorer le logement actuel, travaillé un peu plus sur l'eau, sur les déchets, sur l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et nous aurons également un outil mobile qui permettra d'aller dans les différents quartiers sur

Besançon. Donc c'est une véritable co-construction qui s'est réalisée tout au long du projet avec les CCH, avec les associations de consommateurs, du logement, les maisons de quartiers et autres structures associées. Notre objectif c'est de toucher 1 000 personnes par an à travers cet outil fixe, de diminuer leur consommation de 20 % à travers leur comportement et pour faire plaisir à tout le monde il y aura une évaluation également pour ceux qui le souhaitent au bout d'un an pour vérifier si ce que l'on a mis en place a été vérifié sur le terrain. Donc c'est le premier projet qui a été remarquable et remarqué puisque sur le territoire national on demande à plusieurs endroits de présenter le logement Fontaine Eco 1. J'espère que celui-ci sera également remarqué demain en sachant également qu'il y avait la Secrétaire d'Etat qui était venue aussi au niveau du logement de Fontaine Eco et j'espère qu'on sera tous derrière ce projet, merci.

Mme Nozhat MOUNTASSIR : En effet nous sommes convaincus que cet appartement est un très bon outil. Comme vous le savez, Monsieur le Maire, le CCAS est très sensible à cette problématique de la hausse du prix de l'énergie. Il s'engage bien sûr à lutter contre cette précarité qui comme tu l'as bien précisé, concerne actuellement 3,8 millions de personnes. Le CCAS est impliqué aussi bien au niveau local par rapport au groupe de travail de la Ville de Besançon qu'au niveau national au niveau de l'Union Nationale des CCAS. Le baromètre social actuel, c'est juste une information récente, vient d'être publié et a montré que la précarité énergétique était parmi l'une des problématiques à régler dans le futur. Nous travaillons également avec les différents partenaires. Notre objectif nous au niveau du CCAS c'est d'abord faciliter l'accès aux droits aux personnes qui sont en difficulté par rapport à la tarification sociale et aux tarifs de première nécessité. Ce qui nous semble important également, c'est comment accompagner les familles en difficulté par les travailleurs sociaux. Ce ne sont que quelques exemples sachant qu'on est vraiment dans un projet très vaste et plus complet que les deux objectifs que je vous ai donnés.

M. LE MAIRE : Y a-t-il d'autres remarques par rapport à cela ?

M. Jean ROSSELOT : La maîtrise de l'énergie, quand on y regarde bien, ça passe nécessairement par les collectivités territoriales qui démultiplient ce qui peut être pensé et conçu à l'échelon national mais c'est les collectivités territoriales qui ont la charge principale. Alors je vous écoute «on est les meilleurs et tout», toujours dans l'autocongratulation mais hier à Paris il y avait la conférence des villes. Il y a des expériences extraordinaires qui sont faites sur les maîtrises de l'énergie, jamais on ne parle de Besançon, jamais, jamais... non non mais vous vous gaussez sans arrêt mais c'est bien l'appartement témoin, c'est bien mais on n'est pas les meilleurs au monde avec un appartement témoin. A Dunkerque ils ont fait des prises de vue aériennes pour repérer toutes les pertes de chaleur. Ensuite ils ont exposé cela dans des grandes salles à tous les habitants et on leur a dit «voyez, chez vous, vous perdez, etc.» mais avec toutes sortes de fond il faut développer, il faut pousser bien plus en avant les chaufferies bois, toutes ces choses-là, on n'en a pas beaucoup, on n'a pas un grand choix alors que ça peut démultiplier l'emploi. Moi ça me fait toujours un peu sourire mais bon c'est toujours cela, mais vous êtes aux manettes, vous avez 220 millions d'euros en main, heureusement que vous faites quand même quelque chose...

M. LE MAIRE : Monsieur ROSSELOT j'ai envie de vous répondre «souriez, vous êtes filmé» déjà ça c'est la première chose...

M. Jean ROSSELOT : ...écoutez vous ne me faites pas toujours rire !

M. LE MAIRE : ...la deuxième chose...

M. Jean ROSSELOT : Quand vous nous traitez de menteurs...

M. LE MAIRE : ...la deuxième chose que je veux vous dire, c'est qu'oser dire ici que Besançon n'est pas reconnue au niveau national...

M. Jean ROSSELOT : On n'en parle pas...

M. LE MAIRE : On n'en parle pas ? Mais on ne parle que de cela ! Je vais vous donner trois exemples : lorsqu'il y a eu le Sommet de Rio, si vous aviez regardé France 3 National, le sujet qui a été évoqué au niveau national pour l'ouverture «Illustrez les bonnes pratiques en matière de pratique énergétique et autres» c'est la Ville de Besançon ! Il ne se passe pas un mois ou une quinzaine sans que

nous soyons effectivement interviewés par rapport à ce sujet. Le magazine l'Expansion qui est un grand journal va faire un dossier de 8 pages prochainement et vous serez d'ailleurs interrogés, j'ai vérifié que l'Opposition serait interrogée et vous serez interrogé. Je ne sais pas qui parmi vous sera interrogé mais il y aura au moins un élu de l'Opposition qui le sera. Je pense que ce sera vous, tant pis pour M. BONNET ou M. OMOURI ou Mme PEQUIGNOT ou Mme JEANNIN ou Mme ROPERS ou Mme GELIN. Donc il y aura un dossier de 8 pages dans l'Expansion sur le Tram bisontin qui devient un exemple national et européen. Je vais me rendre avec mon ami CYPRIANI très prochainement, à Bruxelles je crois, pour recevoir le label Cit'ergie. Nous sommes la première ville de France de plus de 100 000 habitants à avoir ce label, comme nous sommes la première ville de France de plus de 100 000 habitants à avoir la collecte sélective et le tri des déchets. Je pense simplement que vous ne regardez pas, vous n'êtes pas attentif car en matière d'énergie nous sommes cités partout et je vais passer la parole avec plaisir à Benoît CYPRIANI qui va vous dire effectivement tout ce que nous faisons. Ce n'est pas pour se gausser Monsieur ROSSELOT, c'est simplement pour dire que nous agissons. Benoît, est-ce que tu pourrais faire un petit point rapide ?

M. Benoît CYPRIANI : Je ne vais pas avoir assez de temps pour dire tout ce que nous faisons. Je vais simplement confirmer effectivement ce que M. le Maire vient de dire, c'est que nous avons été il y a 4 ans la première ville de plus de 100 000 habitants, à obtenir un label pour l'ensemble de notre politique énergétique qui est le label Cit'ergie. Ce label Cit'ergie commence à se développer ; on va passer un nouvel échelon, on va avoir le label Gold qu'aucune ville en France, qu'elle soit plus petite ou plus grande que 5 000 habitants ne possède, que 49 villes en Europe possèdent. Nous sommes passés devant le jury qui a décidé de nous accorder ce label Gold qui sera attribué officiellement en novembre à Bruxelles et les membres de ce jury qui représentent uniquement les villes européennes ont été surpris de la vitesse à laquelle nous étions passés du label standard à ce label Gold. Besançon est toujours un peu modeste et on ne communique peut-être pas suffisamment là-dessus mais on est reconnu par tous ceux qui connaissent le sujet comme étant à la pointe, vraiment à la pointe des économies d'énergie. Alors on peut faire plus et c'est ce à quoi je m'emploie chaque jour avec le soutien de la majorité municipale. On peut citer aussi la semaine prochaine ou dans quinze jours un congrès de l'Association Française de l'Éclairage qui se tiendra à Besançon et qui, avec Nicole WEINMAN, montre notre implication dans ce domaine-là avec le remplacement de nos lanternes consommatrices d'énergie par des lanternes plus respectueuses de l'environnement d'une part et des gaz à effet de serre d'autre part.

Concernant l'exemple des photos aériennes de Dunkerque, on y avait pensé mais on a rejeté cette hypothèse... -Monsieur ROSSELOT je ne vous ai pas coupé, laissez-moi terminer... A Dunkerque finalement ils se sont presque mordus les doigts de cette expérience car les gens prennent conscience que leurs toits, que leurs habitations ne sont pas au top alors ils ont besoin d'avoir des conseils puis des financements et les services de Dunkerque ont été très rapidement débordés parce que personne ne pouvait répondre aux demandes de conseils qui affluaient. Et puis c'est bien de savoir que votre maison fuit mais quand vous n'avez pas les moyens d'isoler mieux..., donc le choix que l'on a fait ce sont les caméras thermiques où ce sont les gens qui ont la possibilité d'intervenir sur leur maison. Ils se disent « puisque j'en ai la capacité, allons voir, essayons d'observer les fuites thermiques de ma maison » et donc on leur prête gratuitement cette caméra et ça a beaucoup de succès.

M. LE MAIRE : Encore aujourd'hui nous avons été contactés par une petite chaîne de province qui s'appelle ARTE qui souhaite faire un reportage sur les conséquences sociales de la crise économique et sur le suivi d'une dizaine de familles de classe modeste, c'est sur 6,52 minutes même et c'est donc Marie-Noëlle SCHOELLER qui va décliner cette expérience-là sur ARTE. Je crois que nous devons quand même, au-delà de ce que je vous dis, être fiers au contraire que tous ensemble, parce que quand on parle de la ville, on parle de Besançon, de ce que notre Ville est reconnue aujourd'hui -que cela plaise ou que cela déplaise- comme une des capitales françaises du développement durable, leader dans le domaine de la maîtrise de l'énergie, des trams économiques, effectivement de l'analyse des conséquences sociales et économiques, peut-être le faire savoir un peu plus puisque même manifestement M. ROSSELOT ne le sait pas. Les caméras thermiques c'est bien mieux qu'une vision par avion puisque la Ville va vous prêter un équipement qui va vous permettre d'identifier fenêtre par fenêtre quasiment joints par joints où il y a des fuites. Un DVD va vous être remis, on vous expliquera comment cela fonctionne et vous irez voir ensuite le technicien, le professionnel de votre choix pour voir ce qu'il faut faire. Le problème qui se pose après, Benoît CYPRIANI l'a très bien identifié, c'est comment les

personnes modestes peuvent effectivement faire ces travaux, c'est quand même un des vrais problèmes et c'est une question qui est posée au niveau gouvernemental, des moyens pour faire en sorte qu'effectivement les personnes les plus modestes puissent économiser sur les charges énergétiques.

M. Pascal BONNET : L'intervention de Jean ROSSELOT vous permet de nous préciser ce que la Ville fait en matière d'énergie et je pense que c'est bien qu'on vous stimule pour que vous nous rappeliez ce que vous faites et il va vous amener à ne pas vous endormir sur vos lauriers...

M. LE MAIRE : Mais moi je ne m'endors jamais !

M. Pascal BONNET : ...parce que les choses vont très vite !

M. LE MAIRE : Je dors très peu !

M. Pascal BONNET : Ceci dit je voulais y répondre aussi parce que vous vous interrogez sur le fonctionnement de l'Opposition municipale. L'avenir c'est l'avenir mais à court terme nous sommes un groupe de 4 élus UMP avec une alliée, Elisabeth PEQUIGNOT et nous avons un fonctionnement depuis quelques mois qui est plutôt collégial...

M. LE MAIRE : J'ai cru comprendre que vous étiez 10 au début mais si vous êtes 4 c'est encore bien !

M. Pascal BONNET : ...original et qui devient efficace !

M. LE MAIRE : Cela ne fait que 50 % de perte !

M. Philippe GONON : Si l'on en revient aux propos de M. LEUBA, je voudrais attirer votre attention sur les travaux hier soir de la Commission de Contrôle de Gestion qui s'est penchée sur SEVE, l'exploitant du chauffage urbain de Besançon, qui a mis en lumière des variations extrêmement importantes des coûts d'approvisionnement en matières premières de cet exploitant, sachant que ces coûts servent à l'élaboration des tarifs qui vont être facturés ensuite aux usagers. Je vous suggère véritablement de vous pencher dessus parce que la clause de révision basée sur ces éléments-là a eu pour objet de gonfler de façon extrêmement importante dès 2012 et sans doute en 2013 ça va être la même explosion des tarifs, sur Planoise notamment, sur des populations peut-être les plus fragiles. Vraiment Monsieur le Maire je vous suggère de regarder cela avec attention, la clause de révisabilité des prix à mon avis nous est défavorable, grandement.

M. LE MAIRE : Je sais que mes Adjointes sont très attentifs à cela !

M. Philippe GONON : Oui il y a un problème là je crois !

M. LE MAIRE : Je ne sais pas s'il y a un problème, on va voir.

M. Philippe GONON : Deuxième chose, derrière la sensibilisation il manque une chose, c'est que nous savons que c'est le prix de l'électricité et le prix du gaz qui pénalisent le plus nos concitoyens, et je pense que sur le patrimoine immobilier de la Ville de Besançon nous devrions avoir un plan d'isolation efficace. Nous ne l'avons pas au niveau du Grand Besançon, nous ne l'avons pas au niveau de la Ville de Besançon. Je suggère que dans les préconisations que va faire la majorité municipale et nous-mêmes d'ici quelque temps nous ayons un plan d'isolation du patrimoine ancien. Nous ne renouvelons que 1 % chaque année du patrimoine, c'est la construction neuve ça veut dire qu'à ce train-là dans 100 ans on aura à peu près fini de rénover le patrimoine, il sera déjà obsolète. Il faudrait faire porter un effort sur le bâtiment ancien qui en a besoin, pas uniquement public, aux privés aussi...

M. LE MAIRE : Le problème Monsieur GONON n'est pas un problème bisontin. Le problème de la rénovation du patrimoine privé ancien est un problème national. C'est pour cela qu'il ne vous a pas échappé que parmi les priorités du Gouvernement il faut réhabiliter, isoler 4 millions de logements parce que le patrimoine est trop âgé, donc là c'est un problème qui doit être vu au niveau national car la Ville seule, elle, ne peut pas. Vous ne pouvez pas faire payer aux Bisontins, entre autres à ceux qui sont

locataires, la rénovation du patrimoine qui appartient à d'autres, il y a aussi un problème d'équité par rapport à cela. Cela dit, beaucoup d'actions sont faites que nous menons entre autres nous sur notre propre patrimoine parce que nous devons aussi donner l'exemple mais c'est vrai qu'il y a beaucoup à faire et en plus c'est très créateur d'emplois et d'emplois que nous avons ici dans cette région.

M. Benoît CYPRIANI : Deux choses sur le plan d'isolation ; on en a un et cette année on a dépensé 500 000 € pour isoler les toits de nos bâtiments, un travail avec Christophe LIME. Concernant votre question sur la Commission qui a eu lieu hier, je trouve que vous vous enflamez un peu rapidement car il s'agissait d'un tableau qui donnait des éléments de façon différente par rapport aux autres années et qui n'était pas mis en perspective. J'ai dit effectivement que ce tableau n'était pas très pédagogique et vous êtes effectivement tombé dans le panneau, ce qui montre bien que la pédagogie effectivement doit être améliorée mais je ne vous en fais pas le reproche, quand on présente des données il faut réussir à les mettre en perspective. Donc la perspective que je vous propose, là tout de suite c'est la comparaison qui se fait au sein d'une association nationale qui s'appelle AMORCE et qui démontre que notre réseau de chaleur est dans la moyenne de l'ensemble des réseaux de chaleur en France en ce qui concerne le coût à l'usager. Pour le reste on améliorera la présentation de ce tableau pour qu'il soit plus compréhensible.

M. LE MAIRE : Merci, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

M. FOUSSERET, M. LOYAT, Mme MENETRIER et M. GONON n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 28 septembre 2012.